

Commune de Mézières-sous-Lavardin

**Extrait du registre des arrêtés du maire du 31 mai 2024
N° 2024/26
Relatif à un débit de boisson**

Le maire de la commune de Mézières-sous-Lavardin,

Vu la demande du 30 mai 2024 formulée par l'association « 2000 Pattes » de Neuvillalais ;

Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités territoriales ;

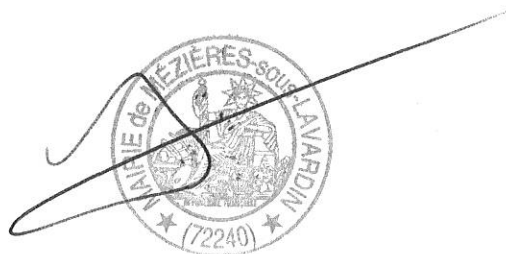
Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique ;

Arrête :

L'association « 2000 Pattes » de Neuvillalais est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons relevant des groupes 1 à 3, le samedi 22 juin 2024 de 13h00 à minuit au terrain de loisirs de la commune de Mézières-sous-Lavardin, à l'occasion de la kermesse des écoles du SIVOS de la Longuève.

Fait à Mézières-sous-Lavardin le 31 mai 2024,

Le Maire,
Killian Trucas



Diffusion :

- Publié sur le site internet communal